**QUATRIÈME RÉUNION SPÉCIALISÉE DES HAUTS** OEA/Ser.W/XII.4.4

**FONCTIONNAIRES CHARGÉS DE LA COOPÉRATION** CIDI/RECOOP-IV/doc.6/24

**DANS LE CADRE DU CIDI** 15 avril 2024

18 et 19 avril 2024 Original: anglais

Washington, D.C. (États-Unis d’Amérique)

PROJET D’ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

QUATRIÈME RÉUNION SPÉCIALISÉE DES HAUTS FONCTIONNAIRES   
CHARGÉS DE LA COOPÉRATION DANS LE CADRE DU CIDI

Thème : Optimiser la coopération et les partenariats pour le développement dans les Amériques

Washington D.C, les 18 et 19 avril 2024

1. **INTRODUCTION**

Le présent document expose les grandes lignes des sujets de discussion proposés pour la Quatrième Réunion spécialisée des hauts fonctionnaires chargés de la coopération, qui aura lieu les 18 et 19 avril 2024, dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) de l’Organisation des États Américains (OEA). L’objectif proposé est de convoquer les ministres et hauts fonctionnaires chargés de la coopération pour une réflexion portant sur le thème « *Optimiser la coopération et les partenariats pour le développement dans les Amériques* » et pour établir des stratégies visant à aborder les défis actuels sur les plans national et régional en matière de coopération pour le développement.

1. **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Les pays d’Amérique latine et des Caraïbes (ALC) sont confrontés à une série variée de défis et de priorités concurrentes en matière de développement, mais ils reconnaissent qu’ils doivent travailler de concert dans la lutte contre les défis communs et mondiaux. Déjà en 1978, avec le Plan d’action de Buenos Aires (PABA), la région a tenté d’établir un cadre global pour la promotion de la coopération entre les pays du Sud. En 2015, avec l’adoption du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD), les pays ont décidé de suivre un nouveau modèle de développement durable en renforçant la collaboration et les partenariats multi-acteurs et mondiaux, en soulignant spécifiquement le rôle de la coopération entre les pays du Sud mondial au moyen de la coopération sud-sud (CSS) et de la coopération triangulaire (CT).

Les États membres se sont de plus en plus engagés à des modalités de coopération comme la coopération sud-sud et la coopération triangulaire et ont renforcé leur participation à celles-ci, reconnaissant leur propre valeur et celle qu’apportent des modalités traditionnelles comme la coopération nord-sud et la coopération multilatérale. En réponse, les pays d’Amérique latine et des Caraïbes adoptent de plus en plus un double rôle, étant à la fois des bénéficiaires d’aide publique au développement (APD) et d’assistance technique et fournissant à d’autres pays de l’expertise et de bonnes pratiques en matière de coopération.

Il est important de mentionner qu’à mesure que les pays d’Amérique latine et des Caraïbes (ALC) transitionnent vers des niveaux de développement plus élevés, ils reçoivent moins de ressources financières en matière d’APD et en prêts concessionnels, ce qui réduit le financement disponible, dans un contexte de contraintes financières et de défis sociaux, économiques et environnementaux continuels[[1]](#footnote-1). Les États membres continuent d’être confrontés à d’importantes lacunes structurelles et bien que les plans de développement nationaux soient en accord avec les ODD, seulement 25 % de l’ensemble des objectifs sont en bonne voie pour respecter la date limite de 2030[[2]](#footnote-2). Dans ce contexte, la coopération sud-sud et la coopération triangulaire sont des véhicules permettant une participation plus importante des pays et de leurs partenaires en matière de développement et un partenariat plus étroit entre eux, tout en permettant d’avoir accès à de l’expertise pour appuyer les efforts consentis par les États membres pour progresser vers de nouveaux modèles.

Malgré leurs différents niveaux de développement et les diverses réalités auxquelles ils sont confrontés, les pays d’Amérique latine et des Caraïbes font face à des problèmes, des inégalités, des vulnérabilités et des différents communs, ce qui rend nécessaire l’adoption d’approches et de propositions de solutions multidimensionnelles et globales (et non seulement des critères comme le revenu per capita), adaptées au contexte local et national de chaque pays. À cet égard, la coopération régionale portant principalement sur la région est toujours essentielle. La Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) propose une nouvelle approche en matière de coopération pour les pays à revenu moyen comportant des instruments sur mesure qui permettront d’aborder l’hétérogénéité économique, sociale et de production de la région. Cette approche préconise des politiques centrées sur la personne[[3]](#footnote-3) en vue d’aligner les initiatives en matière de coopération avec les priorités locales, encourageant la propriété au niveau local et résoudre les inégalités et autres disparités[[4]](#footnote-4).

L’initiative visant à construire un système de coopération plus inclusif et plus cohérent peut aider à combler le fossé entre les discours, la théorie et la pratique dans les Amériques. Ensemble, les pays peuvent progresser vers une structure de gouvernance plus forte en matière de coopération capable d’améliorer l’effectivité de programmes de développement, éviter la duplication des efforts, améliorer l’alignement des offres de coopération avec les besoins locaux, débloquer du financement pour le développement et promouvoir des partenariats stratégiques. Ces efforts peuvent se traduire par des stratégies réalisables qui complémenteront les efforts déployés par les pays pour réaliser leurs plans de développement nationaux et atteindre les ODD d’ici 2030.

1. **LE RÔLE DE L’OEA**

Les États membres de l’OEA ont reconnu depuis longtemps l’importance d’établir des relations mutuellement bénéfiques ancrées dans la solidarité pour aborder les défis auxquels la région est confrontée en matière de développement. Dans ce contexte, l’OEA peut potentiellement jouer un rôle central, par le truchement du CIDI et de son Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), en convoquant dans le cadre d’action du CIDI les divers États du continent américain, dans la facilitation de la coopération et dans la construction de partenariats qui apporteront des solutions à certaines questions sociales, économiques et environnementales fondamentales auxquelles notre Continent est confronté. Le moment est venu pour les États membres d’utiliser les mécanismes en matière de coopération pour le développement qui existent au sein de l’Organisation pour faciliter ce processus, spécifiquement l’Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD).

Au cours de la dernière décennie, les personnes chargées de la coopération dans la région ont établi les fondements qui permettront d’encourager la coopération pour le développement entre les États membres par le truchement de l’Organisation. La résolution de l’Assemblée générale de l’OEA AG/RES. 2881 (XLIV-O/16): « Promotion d’initiatives continentales en matière de développement intégré » a établi le Programme à l’horizon 2030 et les ODD comme cadre global pour le travail du CIDI. En réponse, par le truchement des réunions des hauts fonctionnaires chargés de la coopération, les États membres ont tenté de repositionner l’AICD de façon à appuyer la mise en œuvre du Programme à l’horizon 2030 au moyen de la coopération sud-sud et de la coopération triangulaire. En tant qu’agence de coopération fondée sur les principes de la solidarité entre les États membres et de l’égalité de ceux-ci, l’AICD peut faire office de facilitateur stratégique pour optimiser les mesures de coopération en matière de développement tout en capitalisant sur son pouvoir unique de convoquer un dialogue continental en matière de politiques entre les pays et des parties prenantes pertinentes.

Étant donné sa capacité de convoquer et de diriger des discussions politiques à l’échelle continentale, l’AICD est appelée à jouer un rôle stratégique dans les processus de développement des États membres en améliorant les espaces de dialogue politico-technique et de discussion en matière de coopération et de développement. Ce dialogue permanent appuie les processus des États membres visant le renforcement de leurs institutions de coopération internationale et de leurs systèmes nationaux de coopération, tout en assurant l’alignement de la stratégie de l’Agence en matière de coopération avec les priorités et intérêts des États membres. En outre, l’AICD facilite la coordination et la canalisation à la fois des besoins et des demandes de coopération avec les bonnes pratiques et les forces des États membres, et entre les États membres et les stratégies en matière de collaboration et d’assistance acteurs importants comme les États observateurs permanents et d’autres organisations internationales.

Pour coordonner ces efforts, les hauts fonctionnaires chargés de la coopération dans les États membres ont mis sur pied au sein de l’AICD trois groupes de travail lors de leur dernière réunion en 2021, assurant ainsi au travail de l’Agence une approche plus stratégique, ce qui accroit l’engagement des États membres et permet de repositionner l’AICD dans le milieu international de la coopération pour le développement. Un résultat direct des groupes de travail a été l’adoption, en 2023, par les hauts fonctionnaires chargés de la coopération, d’une série de recommandations visant à renforcer l’AICD dans sa position de pivot pour la promotion, la coordination, la gestion et la facilitation de la planification et de l’exécution de programmes, de projets et « d’activités de partenariat pour le développement » dans le cadre du CIDI de l’OEA (veuillez-vous référer à la note ci-dessous ainsi qu’aux textes encadrés dans le présent document pour de plus amples renseignements). Ces efforts sont également guidés par des mandats émanés de l’Assemblée générale et portent principalement sur l’alignement de la coopération avec les processus ministériels du CIDI, la levée de fonds à l’appui d’activités de partenariat pour le développement et au repositionnement de l’AICD afin qu’elle réponde mieux aux besoins de la région.

|  |
| --- |
| Note : À titre de référence pour les hauts fonctionnaires des États membres chargés de la coopération et pour examen avant les discussions qui auront lieu lors de la réunion ministérielle, le Secrétariat a révisé le présent avant-projet d’ordre du jour annoté pour y inclure un résumé des principales recommandations formulées par les groupes de travail de l’AICD. Pour consulter toutes les recommandations de chacun des groupes de travail, veuillez-vous référer aux liens figurant dans les textes encadrés. |

1. **THÈME ET SUJETS PROPOSÉS POUR LA RÉUNION MINISTÉRIELLE**

Le thème principal de la Quatrième Réunion des hauts fonctionnaires chargés de la coopération, « *Optimiser la coopération et les partenariats pour le développement dans les Amériques*», présente une occasion de tirer parti des solutions, des capacités et des compétences des États membres pour s’attaquer aux barrières qui empêchent actuellement de tirer parti de la coopération pour le développement. Les défis qui se posent comprennent des questions cruciales telles que les suivantes : 1) amélioration des structures de gouvernance pour permettre une coopération effective; 2) collecte, compilation et communication des besoins émergents en matière de coopération en vue de leur examen et de la prise de mesures; 3) promotion de la cohérence entre les systèmes nationaux, régionaux et internationaux d’établissement de rapports; 4) Mise en œuvre d’approches effectives à l’échelle nationale dans la perspective de l’atteinte des objectifs de développement durables (ODD) comme méthodes de coopération; 5) combler l’insuffisance de financement (prêts/subventions) destiné à la coopération pour le développement. Les hauts fonctionnaires des États membres chargés de la coopération aborderont ces sujets et ouvriront la discussion aux représentants des États observateurs permanents, aux institutions de financement du développement, aux fondations, au secteur privé ainsi qu’à d’autres acteurs pertinents.

1. **Amélioration des structures de gouvernance pour permettre une coopération effective**

Analyse de la situation : La situation actuelle en matière de coopération internationale est très fragmentée, tant au sein des organismes gouvernementaux qu’entre entités étatiques et non étatiques, ce qui entraine une duplication des efforts et limite la capacité des pays à tirer parti efficacement de la coopération pour le développement.

Actuellement, en dépit des progrès réalisés dans divers pays de la région, des fragilités institutionnelles persistent au sein des organismes qui régissent la coopération internationale. Ces fragilités entrainent des difficultés dans plusieurs domaines, dont l’identification des besoins et des demandes et la façon de les relier à des possibilités d’aide et de financement; la coordination entre les divers donateurs et les partenaires en matière de coopération; guider le dialogue et la coordination entre les institutions aux différents paliers de gouvernement; la création de complémentarités et de synergies; assurer l’alignement entre les facettes politiques, stratégiques et techniques; et bien d’autres. À cet égard, l’un des rôles fondamentaux de l’AICD serait d’appuyer la construction et le renforcement des capacités des institutions qui coordonnent la coopération internationale dans chaque pays, quel que soit le type de structure institutionnelle adopté par chaque État.

Stratégies potentielles : Une structure de gouvernance robuste pour la coopération permettra aux États membres de mieux coordonner les efforts en matière de coopération aux niveaux national et régional. Étant donné que la coopération à partir des niveaux local et municipal constitue souvent le ‘cœur’ de la coopération, cette structure devrait reconnaitre que la coopération a lieu à tous les niveaux de gouvernement, dans tous les secteurs, et entre différents acteurs qui prennent souvent, en matière de coopération, tant le rôle de celui qui l’offre que le rôle de celui qui la reçoit. Cette complexité entraine la nécessité de disposer de mécanismes facilitant l’identification des partenaires en matière de coopération, leur interaction et une coordination continue. La mise en place de cette stratégie demande le renforcement des capacités humaines et institutionnelles par le partage de bonnes pratiques liées aux structures de gouvernance. En outre, la coopération technique au sein d’un même pays et entre deux ou plusieurs pays de la région et la collaboration avec les organismes de développement de pays donateurs peuvent servir à renforcer les capacités et à assurer une approche plus harmonisée, plus cohérente et plus efficace.

À cette fin, le dialogue vise à identifier de bonnes pratiques en matière de gouvernance de la coopération dans la région et à développer l’analyse réalisée par d’autres organisations régionales à cet égard. Le dialogue vise également au partage de données d’expériences, de progrès réalisés et de défis rencontrés, ainsi qu’à la présentation de recommandations générales en matière de structures, de systèmes et de cadres de gouvernance en matière de coopération que les pays participants peuvent appliquer, selon leurs besoins, leur contexte et leurs capacités.

Questions pour orienter la discussion :

* Quels types de structures de gouvernance existent dans les États membres pour promouvoir et assurer la coopération? Quelles leçons pouvons-nous tirer des structures actuelles en tant que région?
* Quels mécanismes sont en place pour identifier, systématiser et analyser les besoins et les intérêts en matière de coopération, ainsi que les bonnes pratiques et les forces de chaque pays, de façon à ce que l’offre et la demande soient alignées avec les priorités en matière de développement?
* Quels mécanismes existent actuellement pour coordonner la coopération aux niveaux national, des États et municipal pour assurer l’effectivité des interventions et leur adéquation aux besoins?
* Quel est le rôle des hauts fonctionnaires chargés de la coopération dans le renforcement des structures de gouvernance requises pour identifier, d’une part, les priorités nationales et locales en matière de développement et, d’autre part, les opportunités de coopération qui peuvent répondre à ces priorités?
* Comment l’AICD peut-elle faciliter les connections entre divers organismes, diverses structures et divers mécanismes nationaux de coopération au sein de la région afin de promouvoir la coordination et le partage de connaissances et d’expertise technique?

1. **Collecte, compilation et communication des besoins émergents en matière de coopération en vue de leur examen et de la prise de mesures**

Analyse de la situation : Le système international de coopération vise à devenir dirigé plus localement, plus inclusif et plus prêt à répondre aux défis désignés par les pays et les communautés, tout en continuant d’être aligné sur des objectifs nationaux et mondiaux plus généraux en matière de développement. Les gouvernements nationaux des États membres de l’OEA jouent un rôle essentiel dans la coordination de la coopération internationale en matière de développement dans leur pays par le truchement de leur système de coopération national. Un élément central de ce travail est une meilleure compréhension des besoins locaux en matière de développement. De plus en plus, les gouvernements en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que dans d’autres régions procèdent à des évaluations des besoins de la communauté pour aider à la conception de politiques et de programmes publics. Ces efforts sont souvent répétés inutilement par la communauté des donateurs et par d’autres acteurs dans le domaine du développement, ce qui entraine une lassitude face à la consultation et une utilisation inefficace des ressources.

Stratégies potentielles : L’AICD peut appuyer le renforcement de points focaux au sein des gouvernements qui assureront la coordination de la coopération internationale dans leurs pays respectifs pour les aider à devenir plus efficients dans l’établissement de leurs propres priorités, en interagissant avec des partenaires externes et en coordonnant et surveillant des programmes et des projets. De meilleures stratégies et de meilleurs mécanismes de collecte, de compilation et de communication des besoins aideront à aborder le mauvais alignement des offres de coopération et des demandes locales, éviter la duplication des efforts, accroitre la cohérence, communiquer les possibilités de partenariat et améliorer l’effectivité globale de la coopération. Une des mesures potentielles consiste à inclure une conscientisation à l’importance d’une communication efficace dans la gestion de la coopération, mener des consultations et des évaluations conjointes de la communauté; rédiger périodiquement des rapports sur les besoins des pays en matière de développement; faciliter les échanges entre pays donateurs et pays bénéficiaires; enfin, mieux guider sur les priorités locales pour aider à la conception d’aide pour le développement. Les organismes actuels de coopération des pays ou les bureaux responsables des questions de coopération jouent un rôle essentiel en tant qu’intermédiaires avec les donateurs et autres bailleurs de fonds.

De la même façon, l’AICD peut promouvoir et diriger des dialogues périodiques aux niveaux politique et technique entre les donateurs et partenaires de la coopération traditionnels et les pays d’Amérique latine et des Caraïbes, dans le but de trouver des complémentarités et des synergies entre les priorités nationales et locales des États membres en matière de développement et les programmes des donateurs ainsi que les opportunités qu’ils offrent. Cela peut aider à assurer que les opportunités de coopération sont alignées avec les demandes des pays de la région et qu’ils répondent à celles-ci.

Pendant le dialogue, les outils disponibles à l’OEA, comme CooperaNet, seront présentés et mis à la disposition des participants pour permettre aux pays de partager leurs forces, leurs bonnes pratiques et leurs connaissances techniques sur des questions de développement en vue d’un échange et d’un apprentissage mutuels. D’autre part, la réunion favorisera le partage de données d’expériences entre les pays dans des domaines comme la coordination avec des gouvernements infranationaux et leurs systèmes nationaux de coopération, dans l’intention d’identifier des besoins et des opportunités à partager au moyen de la coopération sud-sud.

Questions pour orienter la discussion :

* Comment les États membres peuvent-ils appuyer efficacement la mise en œuvre d’approches à la programmation de la coopération internationale dirigées localement et lancées par la communauté?
* Comment les États membres peuvent-ils mieux réunir et communiquer leurs lacunes et leurs besoins en matière de développement sur la scène internationale?
* Comment l’AIDC peut-elle aider à collecter, centraliser et communiquer les besoins des États membres pour correspondre avec les offres de coopération existantes et les nouvelles offres?
* Quels mécanismes et/ou plateformes nationaux et régionaux existent pour aider à adapter les instruments de coopération aux besoins locaux en matière de développement?

|  |
| --- |
| **Boite 1**  **RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL 1**  Modèle mis à jour pour le processus ministériel du CIDI et le rôle des hauts fonctionnaires de la région chargés de la coopération  *(Adopté à la réunion formelle des groupes de travail de l’AICD tenue le 2 novembre 2023)*  Principales recommandations au niveau des processus ministériels :   * Charger les responsables sectoriels d’inviter les organes de coopération des États membres de l’OEA à participer activement aux processus ministériels du CIDI. * Charger le Conseil de direction de l’AICD de préparer un rapport annuel sur l’alignement entre les projets de l’Agence et les priorités ministérielles ainsi qu’un rapport semestriel au CIDI sur les résultats des projets et des activités de coopération. * Améliorer la diffusion des activités de coopération en utilisant CooperaNet.   Principales recommandations au niveau du Conseil de direction de l’AICD :   * Accroitre les efforts synchronisés entre le CIDI et le Conseil permanent pour élaborer des plans de travail triennaux promouvant le rôle central de l’AICD dans l’alignement des priorités du secteur et dans la facilitation de mesures de coopération. * Établir des mécanismes permettant de faciliter le dialogue entre les points focaux sectoriels et ceux en matière de coopération afin de maximiser les synergies et l’utilisation des ressources.   Principales recommandations au niveau de l’AICD :   * Mener une mission chargée de trouver des opportunités de financement, d’élaborer un guide de procédures pour la gestion des projets et de centraliser les efforts déployés pour le renforcement des capacités au sein de l’AICD. * Préparer un document de planification destiné à aligner les portefeuilles de projets avec les priorités ministérielles, y compris les demandes de coopération en matière de cartographie, les ressources financières disponibles et les plans de formation des ressources humaines.   Pour la série complète des recommandations, voir le [Document : AICD/JD/doc-219/23 rev.1](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=219&lang=f) |

1. **Promotion de la cohérence entre les systèmes nationaux, régionaux et internationaux d’établissement de rapports**

Analyse de la situation : L’incohérence entre les systèmes d’établissement de rapports nationaux, régionaux et internationaux est l’un des facteurs qui contribuent à la fragmentation de la coopération internationale. Des mécanismes mesurant exactement les flux de coopération pour le développement en provenance ou à destination de la région peuvent amener une complémentarité et une coordination des plans de développement international. Ces mécanismes s’appuient sur l’engagement des pays à assurer que l’information fournie est transparente, accessible, consensuelle et normalisée, et que l’incidence des mesures prises puisse être constatée. Un mécanisme de ce type est le cadre commun de mesure et d’accroissement de la visibilité de la coopération sud-sud de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), auquel participent plusieurs États membres de l’OEA ainsi que des partenaires d’autres régions.

Stratégies potentielles : Une coopération effective nécessite des répertoires systématisés et décentralisés qui comportent des indicateurs permettant d’évaluer la contribution de projets et de programmes et de la comparer aux objectifs de développement des pays ainsi qu’au Programme à l’horizon 2030[[5]](#footnote-5). L’accès à l’information sur les priorités en matière de coopération et les mesures prises aux niveaux local, national et régional renforcerait les efforts visant à accroitre l’incidence en apportant des données, ce qui permettrait la surveillance et l’évaluation, apportant de l’information qui permet d’effectuer des adaptations continuelles et facilitant la coordination entre les divers acteurs qui participent aux efforts de coopération technique et financière.

Des progrès ont été réalisés et se poursuivent alors que de nombreux pays de la région participent à différents efforts internationaux d’établissement de rapports. En 2023, à la Conférence régionale sur la coopération sud-sud en Amérique latine et dans les Caraïbes convoquée par la CEPALC[[6]](#footnote-6), les hauts fonctionnaires chargés de la coopération ont reconnu le travail du Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB), plateforme du système intégré de données ibéro-américain sur la coopération sud-sud et triangulaire (SIDICSS) dans ce domaine et ont demandé instamment aux pays de s’inspirer des idées présentées par le Groupe de travail international d’appui officiel total au développement durable (TOSSD) de l’OCDE.

Un élément central du renforcement du dialogue régional et du travail des personnes chargées de la coopération est la facilitation de la mobilisation et de la participation de tous les États membres de l’OEA à ces efforts. Une approche continentale est nécessaire pour harmoniser l’établissement de rapports, les critères d’évaluation, pour aligner les méthodologies et les normes, ainsi que pour encourager une plus grande transparence, une meilleure reddition de comptes et pour maximiser l’apprentissage mutuel dans le cadre de la coopération sud-sud et de la coopération triangulaire en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce processus comprend le partage de données d’expériences sur les mécanismes ou les cadres actuels des pays, leurs pratiques exemplaires et les défis qui se posent à la gestion des systèmes d’information liés à la coopération internationale, à l’identification de possibilités d’amélioration et au renforcement de la collaboration et des capacités, entre autres.

À cet égard, pour assurer la cohérence et la complémentarité entre les systèmes, il est recommandé d’effectuer une identification et une analyse comparatives des renseignements disponibles dans les systèmes d’information et d’enregistrement régionaux et/ou nationaux. Cette analyse devrait permettre d’établir quels mécanismes sont les plus largement acceptés au sein du système interaméricain, du système ibéro-américain et de systèmes similaires. Il est également important de comprendre les objectifs spécifiques de chaque système et le type d’information et de données qu’on peut y trouver. Cette connaissance doit être partagée entre tous les pays d’Amérique latine et des Caraïbes, leur permettant d’envisager l’adoption d’outils et/ou de systèmes répondant à leurs besoins. En outre, il est essentiel d’identifier et d’aborder toutes les difficultés qui peuvent découler de la mise en œuvre de ces systèmes, entre autres éléments pertinents à considérer.

Questions pour orienter la discussion :

* Comment la région peut-elle progresser dans l’harmonisation et la rationalisation de l’établissement de rapports et de l’évaluation de la coopération?
* Quelles mesures peuvent être prises pour mettre sur pied des mécanismes cohérents d’accès aux données et permettre une prise de décisions plus informée?
* Comment coordonner efficacement le partage d’information avec les pays donateurs pour prévenir le double comptage et assurer une allocation et une utilisation efficientes des ressources?
* Comment faciliter le processus d’établissement de rapports aux niveaux local et régional pour réduire le fardeau associé à cette tâche? Quels types d’efforts en matière de renforcement des capacités doivent être déployés?

|  |
| --- |
| **Boite 2**  **RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL 3**  Rôle de l’AICD dans la coopération internationale pour le développement  *(Adoptées à la Réunion officielle des groupes de travail de l’AICD tenue le 2 novembre 2023)*   * Réviser les statuts de l’AICD pour en assurer l’alignement et la coordination avec le programme international en ce qui concerne la coopération multilatérale, la coopération sus-sud et la coopération triangulaire et la promotion du programme de coopération de l’AICD pour les réunions de haut niveau et les réunions techniques en matière de coopération pour le développement. * Explorer des opportunités de centraliser les mesures de coopération de l’OEA au sein de l’AICD afin de renforcer le rôle de celle-ci dans la coordination, la canalisation et la facilitation de coopération alignée sur les priorités des pays et les processus ministériels. * Définir des canaux de participation et de communication avec les organismes de coopération des États observateurs permanents et avec le secteur privé dans ces pays pour identifier des possibilités de coopération et complémenter les programmes du SEDI, dont CooperaNet et le FCD. * Charger les autorités de la coopération de faire ce qui suit : (1) diffuser le programme de coopération et les initiatives de l’AICD avec les agences de coopération d’États observateurs permanents, et (2) souligner de façon effective les initiatives du SEDI en matière de développement régional, comme sa participation au rapport du Groupe de travail international d’appui officiel total au développement durable de l’OCDE et à la publication Latin American Outlook 2023 de l’OCDE. * Élaborer des lignes directrices pour la coordination du travail de l’AICD avec les hauts fonctionnaires des États membres chargés de la coopération, avec des institutions ayant des mandats similaires ainsi qu’avec d’autres acteurs dans le domaine de la coopération, y compris des organisations internationales et des institutions de financement.   Pour la série complète de recommandations, voir le document portant la cote [AICD/JD/doc.221/23 rev.1](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=221&lang=f) |

1. **Tirer parti d’approches effectives à l’échelle nationale dans la perspective de l’atteinte des objectifs de développement durable (ODD) en tant qu’instrument pour la coopération**

Analyse de la situation : En dépit des efforts déployés à l’échelle mondiale pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD), les progrès enregistrés à ce jour se sont révélés insuffisants pour satisfaire le délai fixé à 2030. À travers le monde, environ 50% des cibles récemment évaluées par les Nations Unies[[7]](#footnote-7) montrent des écarts modérés ou graves par rapport à la voie tracée. Pour plus de 30% des cibles, aucun progrès n’a été enregistré, ou alors les indicateurs accusent un recul depuis la base de données établie en 2015, ce qui indique l’existence d’obstacles substantiels à la réalisation des ODD. En Amérique latine et dans la Caraïbe, le rapport[[8]](#footnote-8) régional de la CEPAL pour 2023 a relevé que, même si des progrès ont été réalisés en vue parvenir à respecter les objectifs figurant dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, des enjeux de taille se posent encore et il existe de sérieux décalages au regard de plusieurs objectifs, notamment les objectifs 6,7,9,11 et 17. Par conséquent, il est important que les gouvernements renforcent leurs politiques et leurs programmes conformément aux engagements pris. Cette approche requière des partenariats accrus avec les organisations internationales et d’autres partenaires pertinents en vue d’accroitre leurs efforts. Il est tout aussi important que les pays se partagent leurs stratégies, leurs connaissance, les bonnes pratiques et leur succès, de sorte que d’autres puissent en profiter et s’adapter selon le besoin, en vue d’accélérer les progrès vers la réalisation des ODD.

Stratégies potentielles : La coopération est un facteur essentiel à l’accélération du progrès vers la réalisation des ODD dans la région. La coopération peut accroitre le financement et encourager le développement effectif grâce au partage des connaissances, au renforcement des capacités, à la mise en commun des ressources financières et à l’expertise à travers les partenariats. L’OEA est bien placée pour faciliter un tel échange de bonnes pratiques entre ses membres et à l’intérieur de ceux-ci, ainsi que parmi les États observateurs, tout en s’adaptant aux besoins spécifiques des États et en renforçant les efforts à l’échelle nationale pour atteindre les ODD.

Questions pour orienter la discussion :

* Comment l’OEA peut-elle mieux servir les États membres en facilitant le partage de connaissances et la coopération, ainsi que la mise en place de partenariats multisectoriels dont ils auront besoin pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD.
* Comment les États membres peuvent-ils mieux s’entraider afin d’accroitre les efforts déployés à l’échelle nationale pour atteindre les ODD?
* Quelles sont les solutions innovatrices qui peuvent être utilisées pour aider les États membres à la lumière des efforts qu’ils déploient pour relever les défis qu’ils rencontrent dans le cadre de leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable durant les six prochaines années?
* Comment les programmes et projets de coopération conçus par l’OEA peuvent-ils être mieux adaptés en vue de remédier aux écarts relevés au regard de la réalisation des ODD. Comment les fonctionnaires chargés de la coopération peuvent-ils accorder la priorité aux actions et ressources en vue de compléter les apports des donneurs pour élargir leur portée et leur impact.

1. **Combler l’insuffisance de financement (prêts/subventions) destiné à la coopération pour le développement**

Analyse de la situation : La région continue à se remettre de l’incidence socioéconomique de la pandémie et de la dévastation causée par des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes dues au changement climatique. Le fossé grandissant entre les besoins et les ressources disponibles pour les pays d’Amérique latine et des Caraïbes constitue un défi important en matière de financement et réduit leur capacité de respecter leurs plans de développement nationaux et d’atteindre les ODD. Des pays de la région sont confrontés à un financement insuffisant avec leurs ressources financières nationales, l’investissement et les programmes de leur pays, l’aide public au développement (APD) et d’autres sources de financement, ainsi qu’à des risques élevés ou une perception élevée des risques pour attirer des investissements du secteur privé.

Stratégies potentielles : Pour aborder ces défis, il faut mobiliser des ressources additionnelles, que ce soit au moyen de l’aide publique au développement ou autrement, en rendant disponibles aux pays en développement un financement flexible et en réduisant le risque réel et le risque perçu des investissements dans la région. En outre, les pays peuvent adopter des approches novatrices à la programmation et à la réalisation de coopération pour le développement, par exemple en utilisant plus les capacités locales, en réduisant la duplication au minimum et en augmentant les investissements en matière de prévention et de préparation afin de renforcer la résilience et de réduire les risques à venir.

Dans le cadre de l’OEA, il est impératif d’explorer des approches novatrices qui permettront d’attirer du financement additionnel. Le Fonds de coopération pour le développement de l’OEA (FCD/OEA), mis en place pour complémenter l’aide publique régionale au développement, est actuellement entièrement financé par des contributions volontaires des États membres. La baisse des contributions et le manque de participation de certains États membres ont entrainé un manque de fonds important, limitant la capacité du Fonds de mettre en œuvre des projets sur mesure. De nouveaux mécanismes pour attirer des fonds vers le FCD/OEA –obtenir d’États membres des engagements à fournir des fonds, activer des comptes sectoriels pour recevoir des fonds pour des projets spécifiques, attirer de nouvelles sources de financement, entre autres– sont nécessaires pour augmenter de façon effective les partenariats pour le développement en organisant et en appuyant les efforts qu’il déploie pour se rapprocher des objectifs de développement aux niveaux régional et mondial, en particulier pour nos pays et communautés les plus vulnérables et moins bien servis.

La réunion permettra également d’aborder les façons dont l’OEA et l’AICD peuvent élaborer des lignes directrices et/ou un guide régissant la participation du secteur privé dans le domaine de la coopération internationale, comprenant : (1) les paramètres et principes qui régissent la participation du secteur privé, (2) l’établissement d’incitatifs et de possibilités de travailler en partenariat avec le secteur privé, et (3) des mécanismes de mesure de la participation du secteur privé à la coopération internationale, entre autres.

Des plateformes comme CooperaNet permettent et encouragent le partage d’information et de données d’expériences en matière de gestion, de cadres réglementaires, de politiques, d’outils, et dans d’autres domaines. Ce partage est précieux pour attirer des partenariats multipartites selon un nouveau modèle de coopération auquel participent le secteur privé, le monde universitaire, la société civile et d’autres acteurs.

Questions pour guider la discussion :

* Comment encourager, de la part des parties prenantes de la région en matière de développement, une participation plus large, équitable et transparente dans le but de combler le manque de financement dans ce domaine?
* Comment le financement actuel pour le développement peut-il être optimisé pour atteindre des objectifs tangibles, en tenant compte de facteurs comme tirer parti des capacités locales et réduire au minimum la duplication?
* À quels nouveaux mécanismes peut-on accorder la priorité pour attirer du financement supplémentaire et renforcer les partenariats pour le développement?
* Comment les États membres peuvent-ils travailler avec le SEDI de l’OEA à attirer de nouvelles sources de financement d’autres partenaires? Quels mécanismes pourraient être réactivés ou mis en place pour attirer plus de financement à court terme?

|  |
| --- |
| **Boîte 3**  **RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL 2**  Levée de fonds pour appuyer un partenariat pour des activités de développement au sein du SEDI de l’OEA  *(Adoptées à la Réunion officielle des groupes de travail de l’AICD tenue le 2 novembre 2023)*   * Élaborer un questionnaire pour établir : (1) les raisons pour lesquelles les États membres ne contribuent pas actuellement au FCD, et (2) des mesures visant à ce que le FCD devienne durable à long terme. * Créer des comptes thématiques au sein du FCD, permettant un financement sur mesure pour des programmes régionaux importants alignés sur les priorités ministérielles du CIDI. * Restructurer les statuts du FCD pour permettre la mise en œuvre de programmes ne faisant pas partie du cycle de programmation régulier et pour y inclure un item spécifique pour le financement d’initiatives de coopération sud-sud et de coopération triangulaire par la mobilisation de ressources externes, par exemple les partenariats avec le secteur privé et de partenariats multipartites dans la région. * Élaborer un cadre pour la création et la mise en œuvre d’un organisme 501(c)(3) qui sera chargé de déterminer si les États membres devraient ou non établir un organisme 501(c)(3) pour aider l’AICD à canaliser le financement d’entreprises américaines. * Établir des lignes directrices pour la participation du secteur privé, soulignant les paramètres, les incitatifs et les occasions de partenariat pour répondre aux besoins en matière de développement. * Mettre en œuvre des stratégies visant la conscientisation et visant également la participation des États membres au FCD, y compris des expositions, des webinaires, des réunions extraordinaires du CIDI ainsi que la promotion par l’intermédiaire de champions des États membres et des départements de l’OEA. * Accroitre le nombre d’employés du CIDI qui travaillent à trouver du financement dans les limites des contraintes budgétaires pour appuyer les projets de développement.   Pour l’ensemble complet des recommandations, veuillez-vous référer au document publié sous la cote [AICD/JD/doc-220/23 rev.1](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=220&lang=f) |

1. **Dialogue avec des parties prenantes pertinentes**
2. **Dialogue avec les États observateurs permanents**

Les États observateurs permanents auprès de l’OEA[[9]](#footnote-9) naviguent également les eaux mouvantes du développement, tout en se dirigeant vers des approches plus collaboratives pour s’attaquer à des défis compliqués à l’échelle mondiale. De nouveaux modèles de coopération s’éloignent de 'l’aide' et de 'l’assistance' pour s’approcher d’un modèle de 'partenariat' qui présente des opportunités de stratégies de développement plus inclusives et ayant une plus grande incidence. Les États observateurs permanents peuvent travailler avec l’OEA à catalyser la coopération triangulaire, ce qui nécessite des systèmes adaptés et un soutien[[10]](#footnote-10) au leadership pour la conception et la réalisation de diplomatie technique.[[11]](#footnote-11) Les stratégies habituelles de coopération triangulaire comportent des mesures conjointes et des partenariats sur le plan technique qui établissent le fondement du dialogue politique et de la diplomatie avec le Continent américain et qui les renforce.

Le dialogue vise également à diffuser plus largement les stratégies de coopération de nombreux partenaires traditionnels utilisant la coopération triangulaire, y compris des organismes de coopération comme l’Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID), l’Union européenne, l’organisme de coopération internationale du Japon (JICA), entre autres. Ce dialogue servirait de base à l’identification de synergies, à l’encouragement de complémentarités et à l’élimination de chevauchements entre les programmes de coopération favorisés par les donateurs dans leurs relations bilatérales avec les pays d’Amérique latine et des Caraïbes et ceux auxquels ils accordent la priorité dans leur relation avec l’OEA.

Questions pour guider la discussion :

* Quelles sont les priorités de coopération stratégique pour les États observateurs permanents de l’OEA pour appuyer l’atteinte des ODD? Comment cette collaboration peut-elle être alignée stratégiquement avec les besoins nationaux et régionaux en matière de développement?
* Comment l’OEA peut-elle mieux appuyer les Observateurs permanents pour qu’ils s’orientent activement vers une approche de partenariat plus collaboratif à la coopération?
* Comment les Observateurs permanents peuvent-ils tirer parti des mécanismes de coopération actuels dans le cadre du SEDI de l’OEA pour promouvoir et renforcer la coopération avec la région?
* Comment le SEDI de l’OEA peut-il mieux aider les Observateurs permanents à faire participer les États membres à une coopération triangulaire?

1. **Dialogue avec des institutions de financement du développement, des fondations et le secteur privé**

Les institutions de financement du développement et les fondations jouent un rôle important dans la promotion du développement en permettant l’accès à du financement et à l’établissement de programmes. Les institutions de financement du développement offrent une combinaison de prêts garantis par l’État, de subventions et de prêts concessionnels qui permettent aux pays en développement et aux pays émergents de la région de financer leurs besoins en matière de développement tout en tirant parti de ressources gouvernementales pour lever des fonds additionnels par le truchement des marchés de capitaux[[12]](#footnote-12). Les institutions de financement du développement fournissent également d’autres services non financiers de grande valeur, notamment les suivants : assistance technique, contrôle et évaluation, recherche et production de connaissances, de même que des recommandations en matière de politiques fondées sur des indices probants. Une plus grande coordination et une collaboration plus étroite entre les institutions de financement pour le développement et les organisations internationales comme l’OEA peuvent amener une plus grande cohérence, éviter la duplication des efforts et créer des synergies pour accroitre l’incidence.

Les fondations offrent également une vaste gamme de programmes de développement, créant ainsi une base de connaissances d’interventions faisables que les gouvernements peuvent adapter ou reproduire pour en accroitre l’incidence et la portée dans la région. Pour tirer profit de leurs contributions uniques et appuyer les efforts déployés en matière de développement, il faut améliorer la coordination et créer des occasions d’apprendre d’idées qui peuvent être mises en pratique tirées de programmes sociaux adaptables provenant de fondations, et travailler de concert à mobiliser des ressources supplémentaires pour des mesures conjointes.

Quant à lui, le secteur privé, en sa qualité de force centrale guidant l’investissement et l’innovation, a une responsabilité importante dans l’accroissement de la productivité, encourageant une croissance économique inclusive et créant des débouchés d’emploi[[13]](#footnote-13). Le secteur privé a une incidence importante sur le degré de progrès vers la production durable, encourageant la décarbonisation de l’économie et redessinant les modèles de consommation dans diverses industries. À cet égard, il est important d’amener une conscientisation au fait que la transition vers des économies plus vertes nécessite une collaboration étroite entre le secteur privé, le secteur public, la société civile et le monde universitaire afin de renforcer les capacités locales et de s’attaquer collectivement à l’importante vulnérabilité de la région au changement climatique.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, une inégalité extrême accroit le potentiel d’exploiter des ilots de richesse dans un secteur privé qui reconnait de plus en plus l’alignement des intérêts sociaux et des intérêts privés comme l’éducation et le perfectionnement de la main d’œuvre. Les investissements ayant une incidence sociale, la philanthropie, le financement mixte et la responsabilité sociale des entreprises constituent des opportunités de plus en plus importantes dans la région. Le secteur privé peut également jouer un rôle proactif dans l’apport de données et de mécanismes de contrôle pour évaluer les progrès réalisés avec leurs contributions à la mise en œuvre des ODD [[14]](#footnote-14).

Une conscience sociale et environnementale de plus en plus importante de la part des consommateurs et des entreprises entraine le changement. Le secteur privé est de plus en plus sensible à la participation à des initiatives mondiales, régionales et nationales de développement social faisant intervenir le secteur public et le secteur privé, comme le Pacte mondial de l’ONU pour faire progresser les ODD et le Partenariat pour l’Amérique centrale, dont le siège est aux États-Unis. Malgré ces progrès, les gouvernements et les organisations internationales doivent travailler de concert pour continuer à mobiliser le secteur privé afin de tirer parti de son pouvoir économique pour le développement durable.

Questions pour guider la discussion :

* Comment les organisations internationales comme l’OEA peuvent-elles collaborer efficacement avec des institutions de financement du développement et des fondations pour obtenir des ressources et des capacités dans le but de s’attaquer aux défis complexes auxquels la région est confrontée en matière de développement?
* Quels mécanismes ont aidé à aligner les incitatifs au secteur privé pour accroitre sa collaboration avec le secteur public, la société civile et le monde universitaire dans le but de promouvoir la durabilité et l’incidence sur la société?
* Comment les organisations internationales comme l’OEA peuvent-elles appuyer la participation du secteur privé avec des parties prenantes en matière de coopération pour le développement aux niveaux local, national et régional?
* Quelles expériences précieuses tirent profit du secteur privé pour renforcer le capital humain, pour financer des programmes de développement et pour fournir des données et des mécanismes de contrôle pour suivre les progrès réalisés relativement à la mise en œuvre des ODD?

1. **OBJECTIF DE LA RÉUNION**

La Quatrième Réunion des hauts fonctionnaires chargés de la coopération a pour objectif de rassembler les États membres, les États observateurs permanents ainsi que des organisations internationales pour aider à réaliser le potentiel de la coopération pour le développement. Cette réunion de haut niveau vise à tirer parti des principaux mécanismes et outils disponibles à l’OEA pour faciliter le partage d’idées, de données d’expériences et de bonnes pratiques dans des domaines fondamentaux comme le renforcement de la gouvernance, l’amélioration de la cohérence dans l’établissement de rapports et l’évaluation de mesures de coopération pour le développement; la gestion et le financement de la coopération internationale dans l’espace interaméricain et la promotion de partenariats stratégiques avec des acteurs comme le secteur privé, des institutions de financement du développement, des fondations, entre autres.

1. **STRUCTURE DE LA RÉUNION**

La réunion consistera en séances plénières sur les sujets de discussion importants. Pendant celles-ci, les hauts fonctionnaires des États membres chargés de la coopération discuteront des défis qui se posent actuellement et partageront des pratiques optimales et des opportunités de s’attaquer à ceux-ci. Le dialogue accueillera les perspectives multipartites partagées par des représentants des États observateurs permanents, des institutions de financement du développement, des experts en matière de coopération, des représentants du monde universitaire, des organisations internationales et des organisations de la société civile. Enfin, les hauts fonctionnaires discuteront de comment ils peuvent continuer à travailler avec l’OEA à catalyser le changement par le biais de mécanismes de coopération existants, y compris l’AICD, et établiront la marche à suivre pour des mesures concertées.

1. **RÉSULTATS ATTENDUS DE LA RÉUNION**

La réunion débouchera sur la rédaction d’un Plan d’action pour la coopération 2024-2027. Ce plan, enrichi de discussions détaillées entre les États membres et des parties prenantes pertinentes, identifiera les diverses modalités de coopération qui existent dans la région et décrira des mesures concrètes pour s’attaquer de façon effective aux défis dont il aura été discuté durant la réunion. Le plan spécifiera la marche à suivre et aidera à coordonner des mesures à court et à moyen terme pour le Conseil de direction de l’AICD, positionnant le SEDI de l’OEA de façon stratégique pour qu’il puisse favoriser de façon effective la coopération pour le développement dans la région.

1. **CALENDRIER PROPOSÉ :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Jour 1 : jeudi 18 avril 2024*** | | |
| Avant-midi | 9 h 00 – 13 h 00 | Séance d’ouverture  Allocution de bienvenue  Première séance plénière :   * Élection de la Présidence de la réunion et adoption de l’ordre du jour et du calendrier de la réunion * Présentation du rapport du SEDI de l’OEA sur la coopération pour le développement   Deuxième séance plénière : DIALOGUE DES AUTORITÉS DE HAUT NIVEAU  *Optimiser la coopération et les partenariats pour le développement dans les Amériques*  1. Amélioration des structures de gouvernance pour permettre une coopération effective.  2. Collecte, compilation et communication des besoins émergents en matière de coopération en vue de leur examen et de la prise de mesures |
| *Pause déjeuner* | *13 h 00 – 14 h 00* |  |
| Après-midi | 14 h 00 – 17 h 30 | Troisième séance plénière :  3. Promotion de la cohérence entre les systèmes nationaux, régionaux et internationaux d’établissement de rapports.  4. Tirer parti d’approches effectives à l’échelle nationale dans la perspective de l’atteinte des objectifs de développement durable (ODD) en tant qu’instrument de coopération.   * Quatrième séance plénière :   5. Combler l’insuffisance de financement (prêts/subventions) destiné à la coopération pour le développement. |
| ***Jour 2 : vendredi 19 avril 2024*** | | |
| Avant-midi | 9 h 00 – 13 h 00 | Cinquième séance plénière :   * Dialogue entre les États membres de l’OEA et les États observateurs permanents. * Dialogue entre les États membres de l’OEA, le secteur privé, les institutions de financement du développement et d’autres acteurs pertinents. |
| *Pause déjeuner* | *13 h 00 – 14 h 00* |  |
| Après-midi | 14 h 00 – 17 h 30 | Sixième séance plénière :   * Marche à suivre : prochaines étapes et mesures coordonnées par le Conseil de direction de l’AICD. * Détermination du pays hôte de la Cinquième Réunion spécialisée des hauts fonctionnaires chargés de la coopération dans le cadre du CIDI, qui se tiendra en 2027 * Allocutions de fermeture |

CIDI04860F04

1. . Organisation de coopération et de développement économiques et al. 2023. *Latin American Economic Outlook 2023: Investing in Sustainable Development* (Perspectives économiques pour l’Amérique latine en 2023 : Investir dans le développement durable). Disponible en anglais et en espagnol.

   <https://www.oecd-ilibrary.org/development/latin-american-economic-outlook-2023_8c93ff6e-en> [↑](#footnote-ref-1)
2. . Nations Unies, Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes. 2023. *Halfway to 2030 in Latin America and the Caribbean: progress and recommendations for acceleration*. (À mi-chemin vers 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes : progrès et recommandations pour l’accélérer). Disponible en anglais et en espagnol.

   <https://www.cepal.org/en/publications/48824-halfway-2030-latin-america-and-caribbean-progress-and-recommendations> [↑](#footnote-ref-2)
3. . Organisation de coopération et de développement économiques. 2019. *Panorama des administrations publiques : Des services publics centrés sur l’humain.*

   <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/6c26b0ba-en.pdf?expires=1706658561&id=id&accname=guest&checksum=C649FD120393FCF35BDA7AA07BB9A28C>

   Résumé en français : [Panorama des administrations publiques 2019 (oecd-ilibrary.org)](https://www.oecd-ilibrary.org/sites/30ba37c4-fr/index.html?itemId=/content/component/30ba37c4-fr) [↑](#footnote-ref-3)
4. . CEPALC. *Rapport sur le séminaire : Nouveaux défis et nouvelles perspectives en matière de coopération internationale.* [↑](#footnote-ref-4)
5. . Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et al. (2022), *Reconstruire la confiance grâce à une coopération efficace pour le développement*.

   <https://www.effectivecooperation.org/system/files/2022-12/GPEDC%20-%20Special%20Report%20-%20FR_0.pdf> [↑](#footnote-ref-5)
6. . Nations Unies, Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). 2023. *First session of the Regional Conference on South-South Cooperation in Latin America and the Caribbean*. (Première réunion de la Conférence régionale sur la coopération sud-sud en Amérique latine et dans les Caraïbes) Résolution 1(I). Disponible en anglais et en espagnol.

   <https://conferenciacss.cepal.org/1/sites/css1/files/23-00498_ccss.1_resolution_adopted.pdf> [↑](#footnote-ref-6)
7. . Rapport des Nations Unies sur les objectifs de développement durable (2023), accès du 12 avril 2024.

   <https://unstats.un.org/sdgs/report/2023/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2023.pdf> [↑](#footnote-ref-7)
8. . À mi-chemin de 2030 en Amérique latine et la Caraïbe, progrès et recommandations pour une accélération, CEPAL, accès du 12 avril 2024. <https://www.cepal.org/en/publications/48824-halfway-2030-latin-america-and-caribbean-progress-and-recommendations> [↑](#footnote-ref-8)
9. . L’OEA compte actuellement 73 Observateurs permanents, dont l’Union européenne et le Saint-Siège.

   [OAS 2023 Programming Report to Permanent Observers](https://www.oas.org/en/ser/dia/perm_observers/Documents/OAS%202023%20Programming%20Report%20to%20Permanent%20Observers.pdf.) [↑](#footnote-ref-9)
10. . Organisation de coopération et de développement économique. 2019. "Enabling effective triangular co-operation." (Permettre une coopération triangulaire effective). *Documents de l’OCDE en matière de politique de développement*, No. 23. Disponible seulement en anglais.

    <https://www.oecd-ilibrary.org/development/enabling-effective-triangular-co-operation_5fc4501e-en> [↑](#footnote-ref-10)
11. . Organisation de coopération et de développement économiques de Banque islamique de développement. 2023. *Perspectives mondiales de la coopération triangulaire*. Disponible seulement en anglais.

    <https://www.oecd-ilibrary.org/development/global-perspectives-on-triangular-co-operation_29e2cbc0-en> [↑](#footnote-ref-11)
12. . La Conférence régionale sur la coopération sud-sud en Amérique latine et dans les Caraïbes s’est tenue les 30 et 31 mai 2023 à Santiago du Chili. [↑](#footnote-ref-12)
13. . Pacte mondial des Nations Unies, “Engagez-vous localement : Amérique latine et Caraïbes”, consulté le 11 mars 2024, [Région-Amérique latine et Caraïbes | Pacte mondial des Nations Unies (unglobalcompact.org)](https://unglobalcompact.org/engage-locally/latin-america), <https://unglobalcompact.org/engage-locally/latin-america> [↑](#footnote-ref-13)
14. . De plus amples renseignements sur les objectifs de développement durable, ainsi que le Programme à l’horizon 2030 pour l’Amérique latine et les Caraïbes, peuvent être trouvés [ici](https://agenda2030lac.org/en). [↑](#footnote-ref-14)